

Déclaration des représentants Sne-FSU au point 4 du comité technique OFB du 03.02.2022

Monsieur le président du comité technique,

Deux ans et demi après sa signature et en prévision de son renouvellement, Monsieur Olivier Thibault, directeur de l'Eau et de la Biodiversité, avait réuni les organisations syndicales (OS) le 06 octobre 2020 pour recueillir leurs avis sur la mise en œuvre de la convention de rattachement à l'AFB (devenue depuis l'OFB) signée le 27 avril 2018, convention prévue par le décret 2017-64 du 24 janvier 2017 relatif au rattachement des parcs nationaux à l'AFB et qui arrive à échéance le 27 avril 2022.

De façon assez unanime, les OS avaient alors pointé les nombreuses insuffisances de cette convention en particulier en ce qui concerne la paye, la formation, l'action sociale, la charge de travail des animateurs des groupes thématiques, le dialogue social, etc, insuffisances directement liées au manque des moyens réels déployés par l'AFB/OFB pour sa mise en œuvre alors que l'intégralité des effectifs de PNF et de l'ATEN avaient été transférés à l'AFB. A ce manque de moyens, les OS avaient également dénoncé le désintérêt de la direction de l'OFB pour cette convention.

Nous avons noté que les avis des OS rejoignaient en partie les critiques formulées par les directions des parcs nationaux quant à la mise en œuvre de cette convention, mais également les avis des personnels directement concernés par celle-ci.

Monsieur Thibault avait également commandé un audit de la convention auprès du cabinet privé Wavestone, audit rendu au DEB en décembre 2020 et présenté aux OS le 08 avril 2021. Cet audit reprenait nombre des problèmes formulés tant par les OS que par les personnels directement concernés par cette convention.

Le 08 décembre 2021, Monsieur Thibault a une dernière fois convoqué les OS pour leur présenter le projet de convention de rattachement des parcs nationaux à l'OFB. Ce projet a été co-écrit par la DEB et les directions des établissements publics sur la base de l'audit Wavestone, en oubliant au passage d'associer à l'écriture de cette nouvelle convention les agents directement concernés par le rattachement tant côté parcs nationaux que OFB.

Lors de cette présentation, le SNE-FSU a fait un certain nombre de remarques tant sur la forme que sur le fond. Ainsi le SNE-FSU a demandé :

- Un engagement écrit contre la mobilité géographique forcée comme nous l'avions fait inscrire dans la première convention,
- L'élaboration d'une politique d'action sociale inter-parcs nationaux,
- La possibilité d'accès aux agents des parcs nationaux à l'action sociale de l'OFB dans le cadre de la convention,
- L'élaboration d'une stratégie de formation inter-parcs nationaux et un appui à sa mise en œuvre dans les plans de formation de chaque parc,

- La contribution à la formation initiale des TE et ATE, et l'accueil gratuit des personnels administratifs et techniques des équipes des parcs nationaux dans les formations par l'OFB avec prise en charge des coûts engendrés, sans oublier le rétablissement d'un catalogue type ATEN,
- Un organigramme précis avec les ETP et le pourcentage des missions consacrées au rattachement,
- Un schéma organisationnel pour comprendre le qui fait quoi : quelles missions de l'OFB pour les Pnx et à quel pas de temps,
- Un plan d'actions avec des indicateurs de réussite,
- A défaut de la création d'un groupe de travail RH, l'harmonisation des outils de gestion, dans une démarche de co-construction, ainsi qu'un réel accompagnement des opérateurs rattachés pour la mise en œuvre des processus communs (paie, suivi des carrières, remontées des informations à la tutelles, etc.)

Nous faisons le constat aujourd'hui que la majorité de nos remarques n'a pas été prise en compte. Cette convention est un pur exercice de littérature administrative de 17 pages, qui laisse le lecteur dans le flou quant à sa réalisation et tente de masquer l'absence de moyens, d'ambition et de volonté pour la mise en œuvre de ce projet.

De plus, il n'y a rien sur l'action sociale alors que cela est pourtant bien prévu par le décret de rattachement.

Enfin, concernant le volet communication, la création d'un poste à temps plein pour la communication des parcs nationaux est actée. Ce poste, voulu par le collège des directrices et directeurs des parcs nationaux, est créé par transfert de 0,1 ETP pour chacun des 10 parcs « anciens » sans que les représentants des personnels aient été consultés à l'instar de la création d'un poste de lobbyiste des institutions. Ainsi, le collège se dote de 2 ETP en parallèle, en doublement aux missions confiées à l'OFB, alors que celui-ci refuse la création d'un futur CSA inter-parcs, outil formel de dialogue social.

En conséquence, nous voterons contre cette convention de rattachement et nous souhaitons savoir quel est le nombre de poste mis à disposition à l'origine du rattachement en 2017 et quel sont les postes toujours en vigueur pour gérer les parc nationaux aujourd'hui.

Nous souhaitons également savoir si les items associés au rapportage de la gestion des PNx ont bien été prévus dans GEACO pour les agents concernés afin de quantifier leur travail sur ce sujet ?

Merci de votre écoute